



CONSULTATION RÉGIONALE – OUTAOUAIS – SUR LE PLAN D'ACTION VVE

**Vieillir
et vivre
ensemble**

Chez soi,
dans sa communauté,
au Québec

Consultation publique
Élaboration du plan d'action 2018-2023

RAPPORT DES DÉLIBÉRATIONS RÉGIONALES

6 octobre 2017

INTRODUCTION

Les consultations s'inscrivent dans le cadre des travaux qui mèneront à l'élaboration du second plan d'action de la [Politique gouvernementale Vieillir et vivre ensemble - Chez soi, dans sa communauté, au Québec](#), pour la période 2018-2023. Le concept du vieillissement actif, à la base du premier plan d'action de la Politique, s'inspire du modèle conçu par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Des personnes issues de tous les secteurs de l'Outaouais ont revues et priorisées l'ébauche du plan d'action 2018-2023, lors d'une rencontre régionale tenue le 27 septembre 2017 et une série de rencontres avec nos partenaires.

Le vieillissement actif consiste à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation à la société et de sécurité dans le but d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Cette approche englobe tous les aînés, quelles que soient leurs conditions, et favorise l'émergence d'environnements qui incitent à leur inclusion sociale. Le vieillissement actif ne se réduit pas simplement au fait d'être actif physiquement ou à la productivité, mais il s'oriente plutôt vers la possibilité de favoriser l'atteinte et le maintien d'une qualité de vie adéquate, et ce, le plus longtemps possible.

Les trois orientations de la Politique ont guidé l'élaboration du prochain plan d'action :

- **Vieillir et vivre ensemble : c'est participer dans sa communauté**
- **Vieillir et vivre ensemble : c'est vivre en santé dans sa communauté**
- **Vieillir et vivre ensemble : c'est créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté**

La consultation régionale en Outaouais, pilotée par le président de la TCARO, L. Pierre Cousineau, dresse un portrait fidèle aux problématiques bien particulières de notre région et des enjeux inhérents aux aînés. Le présent document fait foi du résultat des délibérations.

Merci aux aînés de l'Outaouais d'y contribuer !

Prémises générales

L'ensemble des membres, partenaires, appuient l'ensemble du plan d'action proposé en lien avec les trois orientations ministérielles, sauf pour les éléments que nous proposons –dans le présent document- humblement pour prendre en considération. Ils sont inscrits sous l'énoncé des trois orientations. Ils sont inscrits en « **ROUGE** » dans le document.

Pour faciliter les discussions et nos recommandations régionales, nous avons utilisé l'annexe – Tableau récapitulatif – du document « Vieillir et Vivre ensemble- Bilan du plan d'action 2012-2017 », pages 74 à 81.

D'emblée, à titre de constat unanime, le Secrétariat aux aînés doit revoir ses méthodes et ses relations avec ses partenaires, pour s'ajuster à la dynamique du milieu et alléger les processus de reddition de comptes, favoriser de meilleures relations, les liens, avec l'ensemble de ses partenaires. La lourdeur décisionnelle, les délais indus, influencent négativement la vivacité des milieux. Cette situation freine les élans de solidarité des bénévoles et des organismes communautaires, des instances publiques de l'Outaouais d'améliorer le mieux-être et le bien être des aînés en Outaouais. Une revue des processus est requise.

De plus, le plan d'action doit davantage canaliser ses actions, ses priorités, sur les choix stratégiques auxquels le Secrétariat aux aînés a un pouvoir et une reddition de compte concrète. Le document, le plan d'action, doit épurer toutes les actions, les choix qui touchent l'ensemble de la population en lien avec leur situation sociale et/ou financière des individus. Par exemple, les programmes de financement d'Accès Logis et autres qui touche l'ensemble de la population, en lien avec leur situation économique, non pas un programme exclusif aux aînés, doit être retiré.

De manière générale et non exclusive, lors de nos consultations, les priorités régionales sont :

- Offrir des services adéquats, en nombre suffisant et dans des délais restreints, des services de maintien à domicile pour les aînés;
- Bonifier l'aide aux proches aidants, incluant une revue des avantages fiscaux pour ces derniers;
- Favoriser et reconnaître l'apport des bénévoles aînés dans nos communautés, par des mesures concrètes de soutien à l'action bénévole;
- Développer des moyens concrets pour contrer la maltraitance et l'intimidation chez les aînés, en bonifiant le rôle, les moyens, des coordonnateurs régionaux pour contrer la maltraitance;
- Mandater et outiller les tables régionales de concertation pour les aînés pour favoriser et encourager l'émergence de projets novateurs pour les municipalités Amie des Aînés (MADA);

- Mettre en place des mesures fiscales, ou autres, pour encourager les aînés à rester à domicile en milieu rural;
- Identifier et donner les moyens, aux Tables régionales de concertation des aînés et la Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec, pour qu'ils assument pleinement leur rôle à titre de porte-parole officiel des aînés auprès des instances gouvernementales;
- Développer un mécanisme pour mettre à jour l'actuel plan d'action 2018-2022 en y identifier les réalisations, les défis et les priorités annuelles, en organisant des tournées régionales annuelles entre le Secrétariat aux aînés et les tables régionales de concertation des aînés.;

Orientation 1 - Vieillir et vivre ensemble : c'est participer dans sa communauté

Thème 1 : Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen et social des personnes âgées

La participation à la vie sociale, culturelle, économique et récréative offre aux personnes âgées la possibilité d'interagir avec les autres et de créer des liens avec la communauté. Elle contribue à diminuer l'isolement et crée un environnement de soutien social qui est bénéfique pour la santé de toutes les personnes visées. De plus, les aînés remplissent un rôle social majeur. Beaucoup d'entre eux désirent partager leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être dans leur famille ou au sein de leur communauté. Reconnaître l'engagement des aînés dans la société, par le bénévolat, le mentorat, l'engagement citoyen ou par toute autre forme de participation, constitue une excellente façon de l'encourager, mais aussi de contrer des préjugés qui peuvent occulter l'apport des aînés à notre société.

Choix stratégique 1.1

Action 1.1.3 : Consolider les tables régionales de concertation des aînés, **les tables locales des aînés existantes** et la Conférence des tables régionales de concertation des aînés;

Ajouter :

Action 1.1.8 : Développer et soutenir les initiatives locales et régionales pour valoriser l'action bénévole des aînés;

Action 1.1.9 : Dédié et nommé un représentant aîné sur le Conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

Retirer

Action 1.1.6 : Consolider les maisons des grands-parents, les réseauter et en créer des nouvelles;(Le réseau en Outaouais ne perçoit pas le bienfondé de cette initiative.)

Choix stratégique 1.3

Ajouter :

Action 1.3.3 : Encourager, favoriser et développer l'accès internet haute vitesse dans toutes les municipalités du Québec;

Orientation 2 - Vieillir et vivre ensemble :

c'est vivre en santé dans sa communauté

Cette orientation vise à ce que les personnes âgées puissent demeurer en santé, le plus longtemps possible, chez elles, dans leur communauté. Elle porte notamment sur la prévention des maladies et des incapacités, l'adoption de saines habitudes de vie, l'amélioration des conditions de vie et des services à domicile ou dans la communauté et le soutien aux proches aidants. Les personnes vivent mieux et plus longtemps lorsque l'apparition de maladies et la perte d'autonomie sont retardées et limitées. De plus, être en bonne santé procure davantage d'indépendance et de bien-être aux personnes, ce qui diminue le recours aux soins de santé et aux services sociaux. À cet égard, la société se doit de répondre aux besoins des personnes en développant des services socio-sanitaires adéquats, abordables et accessibles.

Choix stratégique 2.1

Retirer

Action 2.1.3 : Élaborer deux nouvelles routines pour le réseau VieActive;

Choix stratégique 2.2

Action 2.2.9 : Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs proches;
(Mettre ce choix en priorité dans le plan d'action)

Action 2.2.13 : **ACTUALISER (revoir)** le soutien accordé aux organismes communautaires intervenant auprès des personnes âgées et de leurs proches;

Orientation 3 - Vieillir et vivre ensemble : c'est créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté

Cette orientation s'intéresse à la sécurité sociale, psychologique, physique et financière de la personne aînée. Elle vise aussi la création de milieux de vie, d'environnements de proximité et d'aménagements urbains sains, adaptés et sécuritaires. Les environnements (milieux de vie, quartiers, municipalités, régions) sont appelés à s'adapter au vieillissement de la population. Il est donc nécessaire de réaliser des actions notamment en matière d'accès aux services, de soutien aux communautés et aux organismes œuvrant auprès des aînés, d'offre d'habitations et de mobilité. Ce faisant, les communautés offriront des milieux où la sécurité et le sentiment de sécurité seront renforcés. La sécurité sociale, financière et physique est la condition première pour que les personnes vivent dans la dignité.

Choix stratégique 3.1

Ajouter :

Action 3.1.2 : Favoriser et encourager, la prise en charge des postes de Coordonnateur régional pour contrer la maltraitance chez les aînés, par des organisations communautaires, nommément les Tables de concertation régionales pour les aînés en collaboration directe avec les CISSS ou CIUSSS des territoires;

Action 3.1.3 : Doter les postes de Coordonnateur régional pour contrer la maltraitance d'un budget spécifique suffisant pour mieux canaliser et coordonner les efforts régionaux, les actions et les priorités identifiées par le milieu;

Choix stratégique 3.3

Ajouter :

3.3.5 : Évaluer, améliorer, l'ensemble des mesures fiscales pour les aidants naturels, afin de favoriser leurs implications.

Choix stratégique 3.4

Ajouter :

3.4.6 : Mandater les Tables régionales de concertation des aînés et les tables locales, d'organiser, de favoriser, de faire des activités de démarchage auprès des municipalités en lien avec le programme Municipalité amie des aînés (MADA);

Choix stratégique 3.5

Modifier :

3.5.7 : **Augmenter** l'offre de logements sociaux et communautaires aux ménages, notamment ceux composés de personnes âgées ayant des revenus faibles ou modestes, dans le cadre du programme Accès-Logis Québec;

3.5.8 : Poursuivre l'offre d'aide financière aux ménages de personnes âgées à faible revenu afin de permettre à ceux-ci de payer une partie du coût de leur logement, dans le cadre du programme Allocation-Logement **et revoir les critères d'admissibilité au programme;**

3.5.9 : **Augmenter** l'aide financière aux personnes qui ont besoin de faire adapter leur résidence, dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile **et réduire les délais de traitement des demandes;**

Ajouter :

3.5.15 : **Développer de nouvelles mesures fiscales pour encourager les aînés à rester à domicile en milieu rural et freiner l'exode vers les villes centres (urbain).**

3.5.16 : **Bonifier les projets de financement et favoriser (encourager) l'émergence de projets émergents et innovants dans nos communautés en ce qui touche les logements pour les aînés;**

Choix stratégique 3.6

Ajouter :

3.6.6 : **Favoriser et soutenir les projets de transport collectif en milieu rural, notamment ceux assumés par les bénévoles des communautés;**

